

MUKEKA Edouard

R.C. A 1619

B.P. 698 Kigali

Tél. 72037-76563

B.C.R. cpte n° 6933/46

# MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

18 MAI 1989

V/réf. B.C.N° 75/B/89

Kigali, le 9 février 1989

FACTURE N° 22/89

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ÉNERGIE.

doit

Dr 7497-8718

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
230	Kg de peinture émail	490	112.700
325	Kg de peinture latex	300	97.500

Pour réception conforme  
Kigali, le 23 FÉV 1989

R. LEBANJE Félicien  
Directeur Général

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ... 19.1.1.202.10.6 ...

Inscrit sous poste ... 13.5. du 28/3/89

Kigali, le 18 MAI 1989

Le gestionnaire des ...  
Ndahayo Patrice Uzakwe

OP 1261 du 5-8-89

29/5/89

TOTAL 210.200

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DEUX CENT DIX MILLE DEUX CENTS FRANCS.-

MUKEKA Edouard

R.C. A 1619

B.P. 698 Kigali

Tél. 72037-76563

B.C.R. cpte n° 6933/46

# MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

V/réf. B.C.R. n° 75/B/89

Kigali, le 9 février 1989

FACTURE N° 22/89

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ÉNERGIE.

doit

de 7487-6719

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
230	Kg de peinture émail	490	112.700
325	Kg de peinture latex	300	97.500
		<b>TOTAL</b>	<b>210.200</b>

Pour réception conforme

Kigali, le 25/02/1989

R. LIBANJE Fatic  
Dir. Gén. Génér.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ..... 19.11.20.20.1.20.6.....

Inscrit sous poste ... 135 du 4.8/3/89

Kigali, le .. 1.8.MAI.1989.....

Le gérant des Travaux Publics  
Ndahayo Patrice Nyabe

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

DEUX CENT DIX MILLE DEUX CENTS FRANCS.-

MUKEKA Edouard

Kigali, le

22  
8/2/

19 0

R.C. A 1619

B.P. 698 KIGALI

Tél. 72037

BC 75/B/89

Bordereau d'expédition B

1964

\*

Destinataire:

M. Ntirahe

ik 2634-8135

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
2300 kg	de peinture émail	490	112700
325 kg	de peinture latex	300	97500
			<u>210200</u>
Deux cent dix mille deux cents fs			

Enlevé par

Camion: Hidux D1187

Chauffeur: Ruzabanza Aly

Reçu les marchandises

en bon état

Le Destinataire



.....

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE Be

# Bon de Commande N° 7518/89

Budget ordinaire Article 191150202 Littera 1506

FOURNISSEUR Mukeba E A LIVRER à MINITRARE

Imprihaf

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
<u>230</u>	<u>Kgs de peinture Email</u>	<u>490</u>	<u>112.700</u>
<u>325</u>	<u>Kgs de peinture Latex</u>	<u>300</u>	<u>97.500</u>
	<u>Pour EPK Rukungu</u>		

Nous disons: Deux cent dix mille, deux cent  
francs Rwandais

Pour approbation

Le Ministre  
[Signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 19/11/1989

Total 210.200

Visa du service du budget

Kigali, le 19/11/1989

et du contrôle.

Le (sous) Gestionnaire de Crédits

Inscrit fiche mod. I Poste n° 135 du 28/31

Delahayo [Signature] 19 89



### Avis important à nos fournisseurs

Nous rappelons à Messieurs les fournisseurs les prescriptions suivantes pour l'établissement des factures pour les fournitures effectuées aux Services du Gouvernement.

Les factures doivent:

- a) être établies en 5 exemplaires (un original et quatre copies);
- b) porter toute référence utile relative à la commande. (N° bon de commande, N° lettre de commande).
- c) porter la mention «Arrêté à la somme de.....(somme en toutes lettres);
- d) être signées;
- e) indiquer le numéro du compte bancaire ou du chèque postal;
- f) être adressées aux services émetteurs du bon de commande.

Si la facture fait suite à un bon de commande celui-ci doit être annexé.

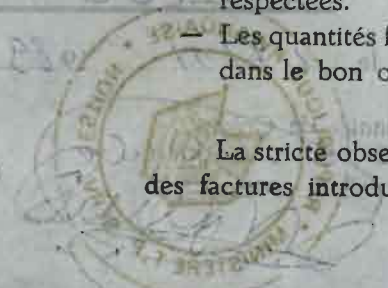
En cas de factures MULTIPLES se référant à un MEME BON DE COMMANDE

celui-ci doit être joint à la PREMIERE facture. les factures ultérieures porterons alors la mention «à valoir sur le Bon de commande n° ..... joint à notre facture n° ..... du .....

Si la facture fait suite à une LETTRE DE COMMANDE, la référence de cette lettre suffit.

- Les factures ne peuvent se rapporter qu'à un SEUL Bon ou Lettre de commande
- Les prix unitaires spécifiés dans les bons ou lettres de commande doivent être respectés.
- Les quantités facturées ne peuvent en aucun cas dépasser les quantités indiquées dans le bon ou lettre de commande:

La stricte observance des prescriptions ci-dessus facilitera et hâtera la liquidation des factures introduites.



REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE BE

# Bon de Commande N° 7518/27

Budget Autonome Article 19450202 Littera 1506

FOURNISSEUR Imkoko E A LIVRER à MINISTRE

Imprimé

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
230	Kgs de peinture Email	490	112 700
325	Kgs de peinture Latex	300	97 500
	Pour EPK Rubanages		
	NOUS DEUX DEUX CENT DEUX MILLE DEUX CENT		
	FRANCS RWANDAIS		

Pour approbation

Le Ministre  
*mmere*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

06 MAI 1989

Total

210 200

Visa du service du budget

et du contrôle.

Kigali, le 06 MAI 1989  
Le (sous) Gestionnaire de Crédits,  
Volahaye

Inscrit fiche mod. I Poste n° 135 du 28131 19 89

